

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-04-38
Séance du 16 avril 2025

Objet : Convention de co-accueil avec l'association de gestion du Cratère – Scène Nationale d'Alès

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	7	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à J C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Carine **BOISSEL** procuration à C. **MUCCIO**, Michel **SELLENS** procuration à M. **COUSTON**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Pascale **BORDES**, Vincent **THIERRY**

Secrétaire de séance : Jennifer **OBID**

Objet : Convention de co-accueil avec l'association de gestion du Cratère – Scène Nationale d'Alès

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant que dans le cadre de la programmation de LA PYRAMIDE, l'établissement de partenariats avec des opérateurs culturels territoriaux sont essentiels au développement de la notoriété et de la réputation de l'espace de culture bagnolais ;

Considérant que l'accueil de spectacles en co-production avec Le Cratère – Scène Nationale d'Alès permettrait de toucher un nouveau public et de partager les frais de cession et d'accueil de spectacles importants ainsi que les recettes d'exploitation de ces représentations ;

Considérant que la signature d'une convention entre la ville de Bagnols-sur-Cèze et l'association de gestion du Cratère – Scène Nationale d'Alès est nécessaire à la mise en place d'un tel partenariat ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive du 02 avril 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de co-accueil avec l'association de gestion du Cratère – Scène Nationale d'Alès pour la saison culturelle 2025/2026.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLE

